



RÈGLEMENT DU CHALLENGE "UN SON, UNE LEÇON"

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par l'association Fête le Mur, domiciliée :
8 boulevard d'Auteuil, 75016 Paris, désigné ci-après "l'organisateur".

Il est réalisé grâce au soutien de la Fondation FDJ, domiciliée : 3 quai du Point du Jour,
92100 Boulogne-billancourt, désigné ci-après comme "partenaire de l'événement"

et avec l'appui de Studytracks, domicilié 23 rue Condorcet, 91700 Fleury-Merogis, désigné
ci-après "prestataire de l'événement"

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

1 x Enregistrement de la chanson gagnante en studio avec un artiste.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours se fait selon les conditions suivantes :

- La participation est réservée à des classes scolaires
- Toutes les classes doivent faire partie du programme "La Classe en Fête"
- Ce sont exclusivement des classes du cycle 3: CM1, CM2, 6ème

4. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 01/09/2022 jusqu'au 01/05/2023.
Chaque classe ne pourra participer qu'une seule fois au présent jeu-concours dans le respect des modalités suivantes:

- Les classes participantes devront choisir une musique parmi les milliers que proposent l'application Studytracks et composer une leçon sur le rythme de cette dernière.
- La version chantée définitive de la leçon devra être soumise de préférence au format vidéo (.mp4) ou le cas échéant au format audio numérique (.mp3) à la personne référente du programme "La Classe en Fête", en l'occurrence:

Virginie Houpert - virginie.houpert@fetelemur.com





- Les huit meilleures classes seront sélectionnées sur vote interne de l'équipe de l'organisation. Les classes choisies seront par la suite invitées à une finale afin de les départager et élire la meilleure classe lors d'un événement physique à Paris (ou proche couronne). La date et le lieu exact vous seront communiqués ultérieurement.
- Pour participer à la finale, les participants devront obligatoirement signer une autorisation de droits à l'image pour l'Organisateur, le Partenaire et le Prestataire de l'événement.

5. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés lors de la finale par un jury de personnalités présentes lors de l'événement.

Trois critères seront évalués:

- La performance pédagogique : la qualité de l'écriture de la chanson et sa capacité de mémorisation.
- La performance artistique : le chant, la mise en scène et l'originalité de la prestation.
- La performance de groupe : la cohésion et la complicité entre les élèves.

Les résultats seront communiqués le jour de la finale à la suite des prestations.

6. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Néanmoins, il sera demandé aux classes finalistes de prendre en charge les transports jusqu'à l'événement qui se déroulera à Paris.

7. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées selon les conditions suivantes:

- Les chansons créées pourront potentiellement être utilisées par l'Organisateur, le Partenaire de l'événement ou le Prestataire de l'événement.
- Les chansons pourront être relayées sur les réseaux sociaux ou supports de communication de l'Organisateur, du Partenaire et du Prestataire de l'événement.

8. Données personnelles et droit d'image

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de la finale du jeu-concours pour faciliter la logistique de l'événement.

Les données à caractère personnel des participants seront effacées à la suite de la finale du concours.





Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par simple mail au référent du responsable du programme "La Classe en Fête", en l'occurrence :

Virginie Houpert - virginie.houpert@fetelemur.com

Les participants à la finale du challenge "Un son, une leçon" s'engagent à céder leurs droits d'image à l'organisateur, au prestataire ainsi qu'au partenaire de l'événement. Ils devront fournir une attestation de droits à l'image signée en amont de l'événement pour valider leur participation.

